L. 15: L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; — le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; — le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.

L. 16: Le huitième jour, payé 135 sapèques pour acheter 2 *cheng* de pois de marais (?), au prix de 10 sapèques le *cheng*, 2 *cheng* d'amandes d'abricots, au prix de 20 sapèques le *cheng*, 30 fruits *wen-tch'e*, pour le prix de 25 sapèques, 1 *teou* de vinaigre, pour le prix de 50 sapèques,

L. 17: tout cela étant destiné aux offrandes d'aliments maigres, ainsi qu'à . . . . .[1], etc. — Payé 80 sapèques, remises à l'artisan *Ye-fan*[2] pour lui rembourser le prix du travail qu'il a fait lorsqu'on a loué ses services pour peindre des dragons et des phénix sur les banderoles et les dais de la procession dans la ville.

L. 18: Payé 30 sapèques pour acheter 2 tamis à l'usage du cuisinier. Payé 110 sapèques pour acheter 2 *cheng* de pois *che*[3], au prix de 10 sapèques le *cheng*, 2 grenades, au prix de 15 sapèques la pièce,

L. 19: 4 *teou* de gâteaux allongés des *Hou* en pâte, au prix de 15 sapèques le *teou*; tout cela est destiné à ajouter aux offrandes d'aliments maigres qu'on fera le neuvième jour de la part du vice-ambassadeur *Tchou*. L'économe de l'année, le religieux *Fa-k'ong*; — le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; —

L. 20: le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.

L. 21: Le quinzième jour, payé 90 sapèques pour acheter 2 grenades, au prix de 15 sapèques la pièce, 4 *teou* de gâteaux allongés des *Hou* en pâte, au prix total de 60 sapèques; tout cela est destiné à augmenter les offrandes lors de la célébration du banquet maigre en faveur de l'armée en marche. Payé 170 sapèques . . . . .

N° 971. 971*

FEUILLE III.

L. 1: Le trentième jour, payé 705 sapèques pour acheter 6 *teou* de vinaigre, au prix de 50 sapèques le *teou*, 6 *cheng* de petits pois, au prix de 10 sapèques le *cheng*, 3 grenades, au prix de 15 sapèques la pièce, 2 *che* de gâteaux allongés des *Hou* en pâte,

L. 2: chaque *teou* étant du prix de 15 sapèques; tout cela est destiné aux besoins des trois jours de fête de la nouvelle année pour l'assemblée des religieux. L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; — le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; — le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.

L. 3: Le même jour, payé 2484 sapèques pour acheter 1 *che* et 3 *cheng* de raisins secs, au prix de 5 sapèques le *cheng*, 1 *teou* et 8 *cheng* de pois verts, au prix de 15 sapèques le *cheng*,

[1] Je ne me rends pas compte de la valeur des mots 温室蘇合.
[2] La transcription du second caractère est hypothétique.
[3] Peut-être s'agit-il ici, non des pois eux-mêmes, mais de la sauce faite avec ces pois; cette sauce est le fameux soja 豉油.